



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 février 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 mars 2006

**Reversement de l'impôt sur les spectacles au Centre Communal
d'Action Sociale**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006

DELIBERATION D20060091

Direction des Finances

**Reversement de l'impôt sur les spectacles au Centre Communal
d'Action Sociale**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'article 1566 du Code Général des Impôts impose aux communes de verser aux Centres Communaux d'Action Sociale une fraction du produit de l'impôt sur les spectacles au moins égale au tiers des sommes perçues.

Ce projet de délibération propose pour les années à venir le versement du tiers des sommes perçues par la ville de Niort au titre du produit de l'impôt sur les spectacles.

La ville de Niort n'ayant pas versé cette fraction en 2005, il est nécessaire d'effectuer une régularisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Verser chaque année la fraction du produit de l'impôt sur les spectacles au CCAS de Niort, régulariser le versement 2005.

La dépense sera imputée au chapitre 014, sous-fonction 0133, article 7391.

La ville de Niort a perçu au titre de l'année 2005, la somme de 8 585 € ; il convient d'en verser le tiers au CCAS, soit : 2 861,66 €

La ville de Niort a perçu au titre de l'année 2004, la somme de 8 566,60 € ; il convient d'en verser le tiers au CCAS, soit : 2 855,53 €

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)